

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7291239901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7291239901>

Cette annonce a été mise en ligne le **16 mai 2022** sur **Actu.fr - Courrier Vendéen**
Pour le département : **85 - VENDEE**



COOPERATIVE MARITIME DE NOIRMOUTIER
Société Coopérative Maritime à forme Anonyme et à
Capital variable
Siège social : Port de l'Herbaudière - 85330
NOIRMOUTIER EN L'ILE
485 680 102 R.C.S. LA ROCHE SUR YON

PREMIER AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires de la société « COOPERATIVE MARITIME DE NOIRMOUTIER » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, le 31 mai 2022 à 10 Heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du conseil d'administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Rapport sur la gouvernance d'entreprise,
- Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce,
- Approbation de ces comptes et conventions,
- Affectation du résultat,
- Constatation du montant effectif du capital social,
- Mandats d'Administrateurs,
- Admissions – retraits,
- Questions diverses.

Si faute de quorum suffisant, cette Assemblée ne pouvait se tenir, les sociétaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, sur le même ordre du jour, le 16 juin

2022 à 16 heures 30, au siège social, salle de réunion de la Coopérative.

Les sociétaires ne pouvant assister à cette Assemblée pourront se procurer au siège social, une formule de vote par correspondance ou par procuration, à condition d'en avoir fait la demande au plus tard six jours avant la réunion.

Pour être prise en compte cette formule, complétée et signée devra être parvenue au siège social 3 jours au moins avant la date de la réunion.

Le Conseil d'Administration

*FIDAL – Société d'avocats
52 Rue Jacques Yves Cousteau
85008 LA ROCHE SUR YON*

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

